

canadiens et que le gouvernement national, agissant au nom du peuple canadien, participe de façon appropriée à l'évolution de cette industrie. Entre 1975 et 1979, l'industrie canadienne du pétrole et du gaz a généré 3,8 milliards de dollars en sorties nettes de capitaux — dont 2,1 milliards en investissements directs et 1,6 milliard en paiements de dividendes et d'intérêts. Ces sorties ont été effectuées à un moment où d'énormes capitaux étaient requis pour assurer le développement rapide de notre potentiel pétrolier et gazier — impératif national à la base de toute autosuffisance. Ces facteurs ont nécessité un certain encouragement des investissements dans de nouvelles activités d'exploitation pétrolière et gazière susceptibles d'intéresser les investisseurs canadiens, et ont mené à l'établissement du Programme d'encouragements pétroliers et à l'Administration du pétrole et du gaz des terres du Canada. Nous visons un objectif modeste en matière de propriété : c'est de voir à ce que la moitié de l'industrie soit détenue par des intérêts canadiens d'ici 1990.

Le Canada n'est certainement pas le premier pays à traiter l'approvisionnement énergétique comme une question d'importance nationale stratégique et à rechercher la sécurité d'approvisionnement en pétrole et en gaz en garantissant que les Canadiens détiennent une part importante de l'industrie et en assurant une certaine participation du gouvernement aux activités de cette dernière. L'industrie pétrolière et gazière de la plupart des pays producteurs — y compris le Venezuela et le Mexique — est assujettie au contrôle de l'État. Les États-Unis sont l'exception plutôt que la règle, étant le point d'origine des plus grandes sociétés pétrolières au monde, ce qui explique sans doute le faible niveau de participation étrangère au secteur pétrolier et gazier de ce pays. En tant qu'entreprise publique, Pétro-Canada est encore un enfant, mais un enfant robuste et qui se développe vite, dans la grande famille des sociétés pétrolières détenues en tout ou en partie par l'État : la British Petroleum au Royaume-Uni, la Statoil en Norvège, l'Agip en Italie, La Compagnie française des pétroles en France, la Veba en Allemagne de l'Ouest, la Société pétrolière nationale au Japon et la Petrobras au Brésil.

L'industrie pétrolière étrangère continuera de prospérer au Canada. Une comparaison des politiques et pratiques de la Norvège, de la Grande-Bretagne et des États-Unis, entre autres, montre que la législation canadienne est moins restrictive et qu'elle offre aux investisseurs étrangers un taux de rendement aussi sinon plus élevé en ce qui touche le nouveau pétrole. Les avoirs étrangers ne sont pas nationalisés. Au contraire, les acquisitions par achats privés aux prix du marché se sont faites à des conditions très favorables aux vendeurs. De plus, le Canada offre d'importants encouragements aux sociétés étrangères menant des activités d'exploration et d'exploitation pétrolières et gazières au Canada. Le régime du PEN favorisera les investisseurs étrangers davantage que ce ne sera le cas pour presque tous les autres régimes nationaux. Mais ces encouragements sont accordés à des conditions encore plus favorables aux Canadiens, de sorte qu'ils puissent accroître leur participation à une industrie pétrolière nationale en pleine croissance.